

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 07 AVRIL 2016

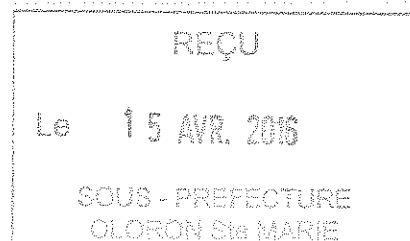
Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, CAS AUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIAN TA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs :

Madeleine COIG	à	Joseph LEES
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Maité POTIN
Valérie SAR TOLOU	à	Michel ADAM
Bernard UTHURRY	à	Aimé SOUMET
Auréli e GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

Excusés : France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBEREILH, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 160407-23-DEV-



PEPINIERE D'ENTREPRISES : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION

M. LACRAMPE indique que les tarifs de location de la pépinière d'entreprises, établis sur la base des coûts d'investissement, ont été adoptés par le Conseil Communautaire le 19 mars 2015. Cependant, après une année de fonctionnement, les 3 ateliers sont encore inoccupés.

Aussi, afin de renforcer l'attractivité de ce dispositif, il est proposé de baisser les tarifs de location des ateliers comme suit, le forfait mensuel de 90.00 € étant maintenu :

Année 1	3.50 € HT/m ²	au lieu de 5.90 € HT/m ²
Année 2	4.00 € HT/m ²	au lieu de 7.50 € HT/m ²

Par ailleurs, dans le cas où un créateur serait intéressé pour occuper un bureau et un atelier, une réduction de 10 % s'appliquerait et un seul forfait serait facturé.

Les autres tarifs restent inchangés.

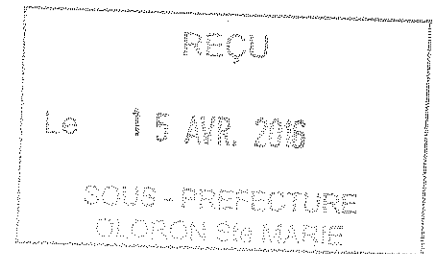
Oui cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** les nouveaux tarifs des ateliers de la pépinière
- **AUTORISE** Monsieur le Président à porter cette modification sur les conventions avec les futurs occupants.
- **APPROUVE** le présent rapport

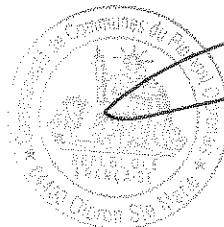
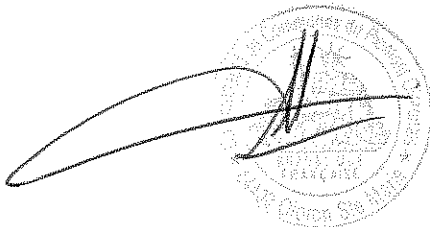
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 avril 2016

Suivent les signatures



Affiché le 19/04/2016

Le Président



Daniel LACRAMPE